

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-AC22

présenté par

M. Emmanuel Grégoire, Mme Céline Hervieu, M. Courbon, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey, Mme Keloua Hachi, M. Proença, Mme Rouaux et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Médias, livre et industries culturelles »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Presse et médias	2 700 000	0
Livre et industries culturelles	0	2 700 000
TOTAUX	2 700 000	2 700 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés socialistes vise à compenser la baisse des aides à la diffusion de la presse pour 2025.

Si l'aide à l'exemplaire pour les titres de presse postés enregistre une hausse de 2,5 M€ (portant l'aide à hauteur de 65,5 M€), l'aide pour les titres portés, elle, enregistre une baisse de 2,7 M€ (pour seulement 35,2 M€).

Alors que, dans un contexte de multiplication des canaux de désinformation, la presse écrite subit une grave crise (l'indicateur 2.1 du bleu budgétaire témoigne d'une chute supplémentaire de la

diffusion de la presse écrite pour 2025, estimée à plus de 4 %), il nous semble essentiel d'apporter un soutien fort au secteur pour défendre une information de qualité.

Afin de respecter les règles budgétaires, cet amendement propose, en AE et CP :

- d'abonder de 2,7 m€ l'action n° 02 du Programme 180 ;
- de prélever 2,7 m€ à l'action01 du Programme 334